



VILLE DU LOCLE

**Le Locle**

Urbanisme horloger inscrit au patrimoine mondial  
de l'UNESCO



**Commune des Brenets**

## Communiqué de presse

Conseil communal de la Commune des Brenets

Conseil communal de la Ville du Locle

**Votation sur la fusion des communes des Brenets et du Locle**

**Le scrutin aura lieu le 28 juin 2020**

**Le scrutin sur le projet de fusion des communes des Brenets et du Locle, initialement prévu le 17 mai 2020, se déroulera finalement le 28 juin prochain. La nouvelle date a été arrêtée par les deux communes au début du mois d'avril. Elle a ensuite été transmise au canton pour validation, l'arrêté de convocation des électrices et électeurs devant paraître dans la Feuille officielle du 30 avril 2020.**

Initialement, les Conseils communaux du Locle et des Brenets avaient décidé de reporter le scrutin à une date ultérieure afin de protéger à la fois la population et les scrutateurs. En tenant compte des étapes de déconfinement prévues par la Confédération, et dans le respect absolu des conditions de sécurité, la votation peut désormais se tenir.

Pour nourrir le débat populaire tout en respectant les mesures d'hygiène et de distance entre les personnes, les exécutifs des deux communes prévoient des éléments d'information et de campagne inédits à ce jour. A cet égard, les groupements défavorables au projet de fusion sont invités à prendre contact avec les autorités pour étudier ensemble comment soutenir également leur message, au besoin par annonces de presse. Quoi qu'il en soit, tous les éléments de cette campagne inédite seront détaillés dans le courant du mois de mai.

Les Conseils communaux du Locle et des Brenets profitent de cette communication pour appeler à nouveau les citoyennes et citoyens à respecter les étapes fixées par la Confédération pour un déconfinement progressif.

Le Locle, le 29 avril 2020